

Commune de BON-ENCONTRE
ARRETE du 12 mars 2024 – N° 2024/07
Extrait du registre

VENTE AU DEBALLAGE - Association « Les restaurants du cœur 47 »
Occupation du Domaine Public (Parking arrière de la mairie et Passage Stravinski)

Nous, Maire de la Commune de Bon-Encontre

Vu le Code des Collectivités Territoriales en son article 2213.6

Vu la déclaration préalable reçue de Monsieur MORIVAL Eric, de l'Association « Les restaurants du cœur 47 », conformément à l'arrêté ministériel du 9 Janvier 2009,

ARRETONS

ARTICLE 1 : Monsieur MORIVAL Eric, de l'Association « Les restaurants du cœur 47 », est autorisé à procéder à une vente au déballage d'articles tout venant neufs et d'occasion.

ARTICLE 2 : Cette manifestation se déroulera sur le parking situé à l'arrière de la Mairie et Passage Stravinski, le **dimanche 23 juin 2024**, de 06 h 00 à 18 h 00.

ARTICLE 3 : Les lieux devront être laissés en parfait état de propreté.

ARTICLE 4 : Afin d'assurer la sécurité des promeneurs, l'installation devra avoir lieu entre 5 h 30 et 8 h 00, le remballage de la marchandise au moyen d'un véhicule ne pourra s'effectuer qu'une heure avant la fin de la manifestation.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publicité par affichage pendant deux mois dans le hall de la mairie.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 8 : Madame la Directrice Générale des Services, le Chef de Service de la Police Municipale, Madame la Directrice Départementale de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne ainsi qu' à Monsieur le Directeur Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes de Lot-et-Garonne.

Fait à Bon-Encontre, les jour, mois et an que dessus.

Madame Le Maire,
Laurence LAMY

Pour copie conforme,
Madame le Maire,


